

Charte du jeune joueur

Vos enfants doivent adhérer à une charte des joueurs.

- Le jeune joueur a le devoir
 - d'être assidu et ponctuel aux entraînements et aux matchs car c'est la base de tout progrès et en cas d'empêchement de prévenir le référent. Une attitude dilettante perturbe le bon fonctionnement de l'école de rugby et pénalise les autres, l'équipe.
 - d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations.
 - d'être appliqué, et à l'écoute, de chercher à atteindre son meilleur niveau.

- Il doit aussi :
 - connaître les règles de vie du groupe, et les respecter.
 - transmettre à ses parents toutes les informations qui leur sont destinées.
 - donner en toute circonstance une bonne image de son club.
 - accepter, voire aider ceux qui auraient des difficultés.

- Le jeune joueur a droit :
 - à une formation de qualité.
 - à un développement en 'bonne santé'.
 - au plaisir du jeu, à son dû de temps de jeu en compétition.
 - au respect de ses éducateurs, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement, en match notamment.
 - à l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires.
 - à l'écoute des éducateurs pour les plus petits et à celle de leurs parents.

Charte des Parents

Les parents doivent adhérer à une charte.

Le rôle des parents, c'est d'accompagner et d'aider le club dans la formation sportive et l'éducation en société de leurs enfants.

Ils ont le devoir :

- d'adhérer au projet sportif et éducatif du club consultable sur le site web du club : <https://roc-giffois.ffr.fr/>
- de considérer l'école de rugby comme un lieu de formation, d'éducation.
- d'être de bons spectateurs, des supporteurs exemplaires, pour valoriser l'image du club et aider à porter haut les couleurs giffoises.
- de respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement acceptant que le rugby est un sport de combat, d'engagement, de solidarité.
- de se tenir à l'écart, mais de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin.

Ils doivent aussi :

- veiller à l'assiduité de l'enfant, et à la ponctualité tant pour le début des activités que pour les départs et retours.
- prévenir en cas d'absence limitée à des motifs réels et sérieux.
- d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la vie de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.
- respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant.

Ils ont droit :

- à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant, à une pratique pour leur enfant, 'en sécurité' sur le terrain et en dehors.
- à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant et de l'équipe à laquelle il appartient. Informations et photos sont consultables sur le site web du ROC Giffois : <https://roc-giffois.ffr.fr/>
- au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club.
- de faire des propositions constructives, de participer, de s'investir occasionnellement ou régulièrement dans la vie du club.
- de nous apporter une aide financière par le biais de leur entreprise ou personnellement, rappelant que le ROC Giffois est un club totalement amateur animé par une cinquantaine de bénévoles